



Plan de la présentation

- Introduction
- Cadre légal
- Directive interne
- Analyse de risque
- Exemples
- Conclusions

Introduction

La gestion des risques professionnels fait partie intégrante de la politique institutionnelle du CHUV.

Il existe de nombreux risques dans un environnement hospitalier pour le personnel.

Pour les femmes enceintes et qui allaitent des dispositions particulières doivent être prises (en plus des dispositions « normales »)

Cadre légal



Loi fédérale sur le travail dans l'industrie,
l'artisanat et le commerce LTr (1964)



Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail
OLT1 (2000)



Ordonnance sur la protection de la maternité
Oproma (2001), révisée en 2008



Directive institutionnelle « Protection des femmes
Enceintes et qui allaitent », 2004, révisée 2009

Directive interne

- Document interne pour appliquer Oproma
- Définit les risques particuliers pour femmes enceintes ou qui allaitent
- Précise les risques et fixe des limites à certaines activités
- Détermine les responsabilités de chacun

Les dangers

- le cumul des charges et activités pénibles et dangereuses
- le déplacement de charges lourdes
- les travaux exposant au froid, à la chaleur ou à l'humidité
- les activités avec expositions aux micro-organismes

Les dangers suite

- les activités exposant au bruit
- les activités exposant aux effets de radiations ionisantes
- les activités exposant aux effets de substances chimiques dangereuses
- les systèmes d'organisation du temps de travail très contraignants



Des exemples (Directive)



Horaires:

- Pas plus de 9 h de travail par jour (y.c. heures supplémentaires)
- Horaires de nuit interdits 8 semaines avant le terme de la grossesse

Activités autorisées:

- Tout soin au lit du malade ne nécessitant pas de manutention de patient ni de posture extrême (prise de sang, aide à la toilette au lit, pansement, réfection du lit,...)
- Travaux de stérilisation avec contraintes physiques légères (nettoyage d'instruments et de tuyaux, confection de plateaux opératoires sans les mobiliser une fois pleins).



Des exemples (Directive)

Activités à restreindre:

- Activités de soins à effectuer une à deux fois par jour au maximum, par exemple:
 - réfection de lit occupé chez un patient collaborant
 - mobilisation d'un lit inoccupé
 - aide à la toilette au lavabo
 - manutention chez les patients collaborants (ex : déplacement de membres)
- Activités de nettoyage avec charge physique moyenne : utilisation du chariot de nettoyage (chariot à 4 seaux)

Des exemples (Directive)

Activités à proscrire:

- Activité debout de plus de 4 heures par jour dès le 6^{ème} mois de grossesse
- Manutention de charge de 10 kg et plus à partir du 7^{ème} mois de grossesse
- Postures extrêmes de manière répétée (plus de 6 fois par jour) telle hyperextension, hyperflexion, position accroupie, etc.
- Exposition régulière à du bruit de plus de 85 dB
- Température extrême (supérieure à 28 °C ou inférieure à -5 °C)

Acteurs (responsabilités)

- Collaboratrices
- Responsables hiérarchiques
- Ressources humaines
- Médecine du personnel
- Unité Santé Sécurité au Travail.



Analyse de risque

- Se déroule de manière systématique si des activités sont non-couvertes par la directive
- Peut être demandée avant/pendant la grossesse (idéalement avant...)
- Menée en collaboration avec MT et HT

Rendu d'analyse

- Activités autorisées sans restrictions
- Activités autorisées avec modifications
- Activités proscrites



CHU

Exemple dans les laboratoires

- Visite de poste avec inventaire complet des activités.

Points critiques:

- Produits chimiques, microorganismes, « exposition passive ».
- Inventaire des produits utilisés
- Inventaire des différents pathogènes potentiellement manipulés
- Inventaire des gaz
- Prendre garde aux activités annexes (nettoyage, entretien, rangements, gestion des déchets...)
- Gestes et postures



CHU

Pour se faire une idée....



Parfois plus de 400 produits chimiques !



Rendu d'analyse

- Sous forme de tableau récapitulatif

Tâches	Produits / agents	Moyens de protection utilisés	Recommendations
1. opération des aiguilles pour implanter une chambre optique (8 à 9 aiguilles utilisées, aiguille de disséctoriel)	<ul style="list-style-type: none">injection forte pression d'anesthésique (cylindre et intraveine)injection ou retrait d'un médicament	<ul style="list-style-type: none">Masque chirurgicalgants en latex ou nitriledeux masques FFP2	<p>Activité associée avec</p> <ul style="list-style-type: none">blouson avec manches longuesgants en caoutchouc
2. préparer l'eau microscopique (7 à 8 aiguilles utilisées, aiguille de disséctoriel)	<ul style="list-style-type: none">injection IV 0,1 ml de chlorhydrate dO à 0,05%sérum de glucose	<ul style="list-style-type: none">Masque chirurgicalgants en latex ou nitrile	<p>Activité associée avec</p> <ul style="list-style-type: none">blouson avec manches longuesgants en caoutchouc <p>Attention : La préparation de la solution de chlorhydrate dO (produit d'abord n'est pas autorisée pendant la grossesse (tâche doit être effectuée dans une autre local par une autre personne).</p>



Constatations

- L'analyse de risque concerne souvent l'ensemble du personnel
- Des modifications de procédé de travail, d'installations ou d'organisation doivent être faites (concerne l'ensemble des collaborateurs)
- Il est nécessaire de refaire régulièrement des analyses de risques dans les laboratoires de recherche



Exemple dans les soins

Points critiques:

- Manutention de patients
- Liquides biologiques potentiellement infectés, micro-organismes gr. 2-4
- Stature
- Bruit, climat
- Radiations ionisantes
- Cytostatiques



En images



CBV

Constatations

- Difficultés avec la gestion du risque biologique (potentiellement infecté?)
- Restriction d'activités de manutention dans un environnement de travail souvent surchargé



CBV

Exemple en ergothérapie



Points critiques:

- Manutention
- Stature
- Bruit
- Produits chimiques
- Poussières



En images



Constatations

- Evaluation de situation au cas par cas, les ergothérapeutes se déplaçant très souvent
- Sensibilisation des acteurs sur la problématique du port des charges

Conclusions

L'analyse préalable des risques au poste de travail pour les femmes enceintes et qui allaitent permet de:

- garantir une équité pour les personnes concernées
- évaluer de manière objective les risques pour les femmes enceintes ou qui allaitent
- anticiper les risques pour l'ensemble du personnel
- garder les femmes enceintes sur des postes de travail adaptés à leurs conditions physiques (réduction des absences)

Mais...

- Beaucoup de femmes enceintes ou cadres concernés ne font pas appel aux spécialistes
- « Problème » des trois mois
- Autres aspects



cbv

Nécessité d'informer

- Journées de bienvenue
- Dépliant informatif



cbv

Merci de votre attention

Des questions?

